



Mairie de Michelbach-le-bas
Rue de Blotzheim
68730 Michelbach-le-bas
www.michelbachlebas.fr

Tel : 03 89 68 40 06
Mail : secretariat@michelbachlebas.fr

Michelbach-le-bas Info N° 12 - Septembre 2018

DIAPORAMA



Thomas Blanck vous accueille au guichet nouvellement rénové



Grégory Rigal, nouvel employé communal

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE



Nous invitons les nouveaux habitants ainsi que les électeurs ayant déménagé au sein de la commune, à se présenter dès à présent à la Mairie afin de s'inscrire sur la liste électorale ou de faire enregistrer leur changement d'adresse.

Pour s'inscrire, il convient de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).

Français inscrits à l'étranger

La commune invite les électeurs michelbachois revenus de l'étranger à bien s'assurer de leur radiation des listes consulaires. Faute de quoi, ils ne pourraient pas voter à Michelbach-le-bas. Des formulaires de demande de radiation de la liste électorale consulaire sont disponibles à la Mairie.

Quant aux électeurs toujours établis à l'étranger, ils voteront, conformément au code électoral, dans leur centre de vote. Ils ne pourront donc pas voter dans la commune, ni personnellement, ni par procuration.

A noter que **les citoyens de l'Union européenne qui résident en France** peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

ÉDUCATION

Une nouvelle professeur des écoles a été nommée par l'Éducation Nationale en remplacement de Madame Gachot. Dès la rentrée, nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Ballanger qui prendra en charge nos enfants de l'école élémentaire.

La municipalité veut l'assurer dès à présent de tout son soutien et lui adresse tous ses vœux de réussite.

URBANISME ET SÉCURITÉ

► AFUA Dîme : 10 parcelles, Rue de la Dîme.

Tous les travaux de viabilisation, voirie et réseaux divers sont désormais terminés. Cela a permis aux propriétaires de terrains de débiter leurs constructions. Les trois premières maisons sont déjà sorties de terre.



► AFUA Cerisiers : 11 parcelles.

Sous la présidence de M. Michel Meyer l'attribution des marchés a eu lieu le 25 avril 2018 et les travaux de viabilisation ont débuté le 20 juin.

À ce jour les réseaux d'assainissement et d'eau potable sont terminés. Les nouvelles règles d'urbanisme imposent dans tous les lotissements un bassin d'orage (dans notre cas enterré), celui-ci est de 80 m³ pour réguler le débit d'eau qui se déverse dans le réseau d'assainissement avec 12 litres/seconde. Les longrines seront posées fin août et suivront ensuite les réseaux secs (électricité, téléphone et fibre optique).

La fin de la viabilisation et la pose des enrobés sont prévues pour l'automne de cette année.



► Feux comportementaux :



Suite à divers problèmes, les feux comportementaux seront installés après la rentrée scolaire, ce report est indépendant de notre volonté.

Rappelons l'utilité de cette installation : notre préoccupation est la sécurité et ces feux vont permettre de ralentir les voitures qui ne respectent pas les limitations de vitesse mettant ainsi notre population en danger.

Les deux feux de la rue de Blotzheim passeront au vert quand un véhicule circulant sur cet axe s'en approchera à une vitesse inférieure à 50km/h. Dans le cas contraire, il y aura un temps d'attente au feu. Les sorties parking de l'école et rue des Merles seront gérées par des boucles de détection qui mettront en priorité le feu au vert. Les vélos seront inclus dans ce processus. Il y aura également un bouton poussoir pour permettre aux piétons la traversée en sécurité de la route.

Nous sommes convaincus que cette installation contribuera à une meilleure sécurité dans notre village, et rappelons que le non-respect de l'arrêt au feu est une infraction grave au Code de la route. Celle-ci entraîne une contravention de classe 4, à savoir une amende forfaitaire de 135€ et un retrait de 4 points sur le permis de conduire.

DONS DU SANG



DON DU SANG
à Michelbach-le-bas le 16 octobre 2018
de 16h00 à 20h00
SALLE DU PÈRE MULLER RUE DE BLOTZHEIM

L'Établissement français du sang (EFS) attire l'attention des citoyens sur l'importance de donner leur sang dans le contexte actuel période tendue et fragile en raison d'une moindre fréquentation des sites de prélèvement.

Appel urgent au don de sang !

La mobilisation des donneurs n'est pas suffisante à ce jour. Nous lançons un appel d'urgence et invitons la population à se déplacer massivement le 16 octobre de 16h à 20 h pour donner son sang et garantir ainsi un niveau satisfaisant de produits sanguins pour couvrir les besoins des malades en sachant qu'aucun produit ne peut se substituer au sang des donneurs bénévoles.

C'est pourquoi votre mobilisation est essentielle et doit être massive le 16 octobre. Chaque don compte !

Le message est simple : prenez le pouvoir pendant seulement 30 minutes (le prélèvement ne dure que 8 à 10 minutes) pour sauver des vies : les médecins ont besoin de vous !

Après le don, une collation est offerte aux donateurs pour faciliter leur récupération. Ces derniers peuvent ensuite retourner à leur quotidien tout en évitant les efforts physiques violents.

► **J'ai peur de l'aiguille et de la piqûre.**

Personne n'aime les piqûres mais le don de sang ne fait pas plus mal qu'une prise de sang. Ce geste est pratiqué par un(e) infirmier(e) qui a été spécialement formé(e).

► **Il ne faut pas être à jeun pour donner son sang.**

Il faut avoir mangé avant de donner sang afin de diminuer les risques de malaise. Cependant, il vaut mieux éviter les aliments trop gras et les boissons alcoolisées.

► **Je ne serai pas fatigué(e) après avoir donné mon sang.**

Chez une personne en bonne santé, le don n'entraîne dans la plupart des cas aucun effet secondaire. La quantité de sang prélevée représente moins de 10 % du volume total de sang de l'organisme. Par ailleurs, l'organisme régénère rapidement le volume prélevé. Le don est supervisé par un personnel médical expérimenté.

Le confort du donneur une priorité pour l'EFS.

Chers donateurs soyez fiers et heureux et faites confiance à l'EFS. Il faut souligner le sérieux des équipes, l'habileté des infirmières, alliant la convivialité le confort et l'accessibilité des lieux de collecte.

Sophie Goepfert, déléguée des donateurs de sang de Michelbach-le-Bas, le Maire ainsi que les élus vous encouragent à venir très nombreux le 16 octobre de 16h00 à 20h00.

ENVIRONNEMENT : L'AMBROISIE à feuilles d'armoise



L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du Nord. Cette mauvaise herbe qui ne cesse de proliférer en France et dont la présence en Alsace est avérée depuis 2006 est une espèce colonisatrice qui présente un réel danger pour notre santé car elle émet un pollen allergisant. C'est pourquoi depuis 2011, le ministère de la Santé a mis en place un observatoire de l'espèce et l'ambrosie a été classée « nuisible pour la santé humaine » par le décret du 26 avril 2017.

► **Comment reconnaître l'ambrosie ?**

L'ambrosie est difficile à reconnaître car elle ressemble à l'armoise commune. Ses feuilles sont vertes de chaque côté et parcourues de nervures blanchâtres (celles de l'armoise sont grises et duveteuses en dessous). Sa tige est couverte de poils blancs (celle de l'armoise est sans poils), elle n'a pas d'odeur quand on la froisse (l'armoise émet une forte odeur). La plante peut mesurer de 30 cm à 2 m et s'étale en buisson.

► **Où trouve-t-on l'ambrosie ?**

L'ambrosie se développe surtout le long des voies de communication, routes, voies ferrées canaux et berges de rivière, mais aussi sur les friches industrielles les chantiers de construction délaissés et les dépôts de terre. Les milieux pauvres (galets, sables, terre de friches) ainsi que le manque de compétition avec d'autres végétaux favorisent sa prolifération.



► **Comment l'ambroisie est-elle dangereuse pour la santé ?**

L'ambroisie émet son pollen en grande quantité en août et en septembre et ce pollen facilement emporté par le vent est responsable de l'apparition d'allergies respiratoires. Il provoque maux de tête, rhinites, trachéites, asthme et urticaire.

► **Que faire si on trouve de l'ambroisie ?**

Sur terrain public : après identification ou même en cas de doute, alerter les Brigades Vertes (tél. 03 89 74 84 04) ou les autorités compétentes, éventuellement prendre une photo.

Si la plante est sur votre terrain : avant floraison, il faut l'arracher ou la couper en portant des gants et la laisser au sol ou la composter.

Dès la floraison et pendant la phase de pollinisation (de juillet à fin septembre), il faut se protéger en portant gants, combinaisons et lunettes pour la faucher ou l'arracher et l'emballer avant de l'apporter en déchetterie pour incinération ou compostage professionnel.

CONTACTER tél : 092.376.888

Site internet : www.signalement-ambroisie.fr ou www.ambroisie.info

MARCHÉ HÉBDOMADAIRE À RANSPACH-LE-BAS



**Un marché hebdomadaire se tient
à Ranspach-le-Bas,
sur la Place du Sud-Alsace**

tous les mardis de 15h à 19h.

Évènements à venir



08/09 septembre
23 septembre
16 octobre
25 au 28 octobre
27 octobre
03 novembre
03/04 novembre
09/10 novembre
17 novembre
22 novembre
24 novembre
25 novembre
02 décembre
05 décembre
09 décembre
16 décembre

Carpes-frites du basket
Fête St-Théodore
Don du sang à Michelbach-le-bas
Dorfhislé Rendez-vous
Théâtre à Blotzheim
Fête de la Ste Barbe
Théâtre à Blotzheim
Théâtre à Blotzheim
Loto à Ranspach-le-bas
Récré des séniors
Vin d'honneur Mairie
Chorale Ste-Cécile
Messe Ste Barbe
Tournée du St-Nicolas
Fête de Noël des aînés
Apéro de Noël du basket

Le Maire et les adjoints sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur rendez-vous à la Mairie.

Bien à vous,
Votre Conseil Municipal